

**GROUPE BROSSARD**

**Bilan consolidé en normes IFRS (en milliers d'euros)**

<b>Actif</b>	<b>30/06/2009</b> <b>12 mois</b>	<b>30/06/2008</b> <b>12 mois</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Ecart d'acquisition (note 2)	27 520	27 520
Immobilisations incorporelles (note 3)	86 263	86 225
Immobilisations corporelles (notes 4 et 5)	33 186	33 370
Actifs financiers (note 6)	881	1 594
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>147 850</b>	<b>148 709</b>
<b>Actifs courants</b>		
Clients et comptes rattachés (note 7)	18 149	42 498
Stocks et en cours (note 8)	16 744	21 722
Créances d'impôt sur les bénéfices (note 20)	-	759
Autres débiteurs (note 9)	9 647	16 730
Valeurs mobilières de placement et dépôts court terme (note 10)	5 100	2 800
Disponibilités (note 10)	1 203	2 518
<b>Total Actifs courants</b>	<b>50 843</b>	<b>87 027</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>198 693</b>	<b>235 736</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital (note 11)	50 666	50 666
Primes	3 763	9 310
Réserves (note 11)	5 855	4 961
Actions propres (note 11)	-1 332	-846
Résultat net - part du groupe	912	885
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>59 864</b>	<b>64 976</b>
Intérêts minoritaires	74	74
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>59 938</b>	<b>65 050</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Autres empr. & dettes financières à long & moyen terme (note 14)	45 984	54 156
Retraites et avantages assimilés (note 13)	1 038	893
Provisions pour risques et charges non courantes (note 12)	875	522
Impôts différés passifs (note 20)	26 697	27 057
Autres dettes à long terme		
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>74 594</b>	<b>82 628</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés (note 15)	13 212	30 178
Part à moins d'un an de l'emprunt obligataire OBSAR (note 14)	-	6 798
Part à moins d'1 an des emp. à long et moyen terme (note 14)	11 875	9 612
Provisions pour risques et charges courantes (note 12)	-	19
Crédits court terme et découverts bancaires (note 14)	8 134	1 236
Créances titrisées	-	27 674
Affacturage	15 615	-
Autres créditeurs (note 16)	15 325	12 541
<b>Total Passifs courants</b>	<b>64 161</b>	<b>88 058</b>
<b>Total du passif</b>	<b>198 693</b>	<b>235 736</b>

**GROUPE BROSSARD**

<b>Compte de résultat consolidé en normes IFRS</b>	<b>30/06/2009</b>	<b>30/06/2008</b>
	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>118 897</b>	<b>132 939</b>
Autres produits de l'activité	1 263	926
Achats consommés	-43 064	-55 605
Charges de personnel	-28 606	-29 159
Autres achats et charges externes	-28 717	-39 344
Impôts et taxes	-3 073	-2 824
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-4 227	-3 623
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-3 982	5 189
Autres produits et charges d'exploitation	-533	-1 168
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7 958</b>	<b>7 331</b>
Autres produits et charges opérationnels (note 18)	-452	-681
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7 506</b>	<b>6 650</b>
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	217	358
Coût de l'endettement financier brut (note 19)	-5 200	-5 696
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-4 983</b>	<b>-5 338</b>
Autres produits et charges financiers	-1 359	-419
Charge ou produit d'impôt (note 20)	-250	455
<b>Résultat net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>+914</b>	<b>+1 348</b>
Résultat net des activités abandonnées (note 18 bis)	-	-463
<b>Résultat net</b>	<b>+914</b>	<b>+885</b>
▪ <i>Part du groupe</i>	+912	+886
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>	+2	-1
<b>Résultat par action</b>		
▪ <i>Non dilué</i>	0,17	0,16
▪ <i>Dilué</i>	0,17	0,16

# GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS)	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
	<u>12 mois</u>	<u>12 mois</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	914	885
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 804	3 932
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	1 284	98
-/+ Plus et moins-values de cession	-112	100
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier brut et impôt</b>	<b>5 890</b>	<b>5 015</b>
+ Coût de l'endettement financier brut	5 200	5 696
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	250	-455
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôt</b>	<b>11 340</b>	<b>10 256</b>
- Impôts versés	-636	0
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité :		
- stock	4 978	-5 340
- créances	26 458	3 485
- dettes (y compris dette liée aux avantages au personnel)	-26 154	21 800
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (1)</b>	<b>15 986</b>	<b>30 201</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 860	-5 466
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de participations	-510	-846
- Décaissements liés aux acquisitions de parts subordonnées (titrisation)		
+ Encaissements liés aux cessions de parts subordonnées (titrisation)	6 343	3 566
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	364	72
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>2 337</b>	<b>-2 674</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
- Dividendes versés	-5 539	-5
+ Sommes reçues lors de l'augmentation de capital		65
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des BSA		
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 480	18 464
+ Variation titrisation	-	-27 518
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-21 156	-15 759
- Intérêts financiers bruts versés (y compris contrats de location financement)	-5 102	-5 392
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (3)</b>	<b>-16 317</b>	<b>-30 145</b>
<b>Incidence des variations de cours des devises (4)</b>		
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (1) + (2) + (3) + (4)	<b>2 006</b>	<b>-2 618</b>
TRESORERIE OUVERTURE	4 290	6 908
<b>TRESORERIE CLOTURE (note 10)</b>	<b>6 296</b>	<b>4 290</b>

## GROUPE BROSSARD

*(en milliers d'euros)*

*(en milliers d'euros)*

### Tableau de variation des capitaux propres consolidés

**30 juin 2008**

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2007	50.666	9 310	4 961		64 937	15	64 952
Résultat net consolidé - part du groupe			886		886	-1	885
Dividendes						-5	-5
Augmentation de capital						65	65
Actions propres				-846	- 846		-846
Solde au 30 juin 2008	<u>50 666</u>	<u>9 310</u>	<u>5 847</u>	<u>-846</u>	<u>64 977</u>	<u>74</u>	<u>65 051</u>

*(en milliers d'euros)*

### Tableau de variation des capitaux propres consolidés

**30 juin 2009**

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2008	50.666	9 310	5 847	-846	64 977	74	65 051
Autres		-9	9		0		0
Résultat net consolidé - part du groupe			912			2	914
Dividendes		-5 538			-5 538	-2	-5 540
Augmentation de capital							
Actions propres				-486	- 486		-486
Solde au 30 juin 2009	<u>50 666</u>	<u>3 763</u>	<u>6 768</u>	<u>-1 332</u>	<u>59 865</u>	<u>74</u>	<u>59 939</u>

## - NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### FAITS CARACTERISTIQUES :

- Deux opérations de cession-bail ont été réalisées sur une durée de 12 ans, la première sur le site du Neubourg pour un montant de 2.080 K€, la seconde sur le site de Pithiviers pour un montant de 5.400 K€
- Le programme de titrisation a été abandonné en juillet 2008 au profit de l'affacturage plafonné à 50.000 K€
- L'emprunt OBSAR souscrit en décembre 2003 pour un montant de 13.800 K€, remboursable en deux échéances, a été soldé en décembre 2008

## 1. GENERALITES

### 1.1 DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen, relatif à l'application des normes comptables internationales IFRS, adopté le 19 juillet 2002, le groupe BROSSARD a fait le choix, dès son premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 8, 5 mois, ouvert le 15 octobre 2005, date de constitution de la société BROSSARD, et clos le 30 juin 2006, de préparer ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IFRS. Ce choix a été systématiquement reconduit depuis.

Ce choix, qui a été opéré conformément à l'option ouverte par l'article L. 233-24 du Code de commerce, permet au groupe BROSSARD de se conformer aux meilleures pratiques en matière d'information comptable et financière. Il permettait, en outre, au groupe BROSSARD d'assurer un traitement homogène de l'information publiée lorsque la société SAVEURS DE FRANCE était tenue de publier des comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS.

L'information présentée dans ce document a été préparée conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2009, qui pourrait faire l'objet de modifications ou d'interprétations ultérieures. Le groupe BROSSARD n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements, adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2009, et d'application non obligatoire pour les besoins de l'établissement de ses comptes consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. Compte tenu des activités du groupe BROSSARD, ces textes n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers lors de leur première application.

L'établissement des états financiers consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et préparés conformément aux normes IFRS implique que le groupe BROSSARD procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Les comptes consolidés du groupe BROSSARD couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **1.2 GESTION DU CAPITAL**

La politique de gestion du capital du groupe BROSSARD consiste à mettre en œuvre des décisions visant à maximiser la création de valeur.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes : une période d'acquisition et une obligation de conservation (cf. note 27 : Attribution gratuite d'actions).

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1 Première application des normes IFRS**

La société SA BROSSARD ayant été constituée le 15 octobre 2005 - date coïncidant avec l'ouverture de son premier exercice - et n'ayant, par définition, pas connu d'existence antérieure, son premier exercice, clos le 30 juin 2006, n'a pas donné lieu à l'information comparative prévue par la norme IFRS 1.

Dans ces conditions, les dispositions de première application prévues par la norme IFRS 1, devant notamment conduire à présenter les ajustements, résultant du passage du référentiel comptable antérieur aux normes comptables internationales IFRS, sur les capitaux propres et sur les postes d'actif et de passif, à la date de transition aux IFRS, ainsi que sur les résultats de l'exercice comparatif, étaient donc sans objet. De même, la question de la prise en compte, à titre optionnel, des exceptions à l'application rétrospective de certaines normes IFRS (IFRS 3, IFRS 2....) à la date de transition aux IFRS ne s'est pas posée.

### **2.2 Consolidation**

#### ***2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation***

Les états financiers des sociétés exclusivement contrôlées par le groupe BROSSARD sont intégrés globalement. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a connu aucune évolution au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

L'évolution du périmètre de consolidation au cours de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 était liée à la cession de la société russe BROSSARD LLC dans laquelle SA BROSSARD détenait 100 %.

#### ***2.2.2. Dates d'arrêtés et durée des exercices***

Les comptes consolidés du groupe BROSSARD arrêtés au 30 juin 2009 couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés du groupe BROSSARD arrêtés au 30 juin 2008 couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008.

#### ***2.2.3 Regroupements d'entreprises***

Les opérations de regroupements sont comptabilisées à leur juste valeur, selon la méthode de la réestimation totale.

#### ***2.2.4 Activités abandonnées***

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, la filiale LLC Brossard Russie a été cédée pour faciliter les opérations de liquidation.

En application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), le compte de résultat consolidé du groupe BROSSARD au 30 juin 2008 fait apparaître, sur une ligne distincte (Résultat net des activités abandonnées), le résultat net dégagé par l'activité de la société LLC Brossard Russie ainsi que les coûts de liquidation correspondants ; le résultat net des activités abandonnées est détaillé dans les notes sur le bilan et le compte de résultat (note 18 bis : activités abandonnées).

L'incidence des activités abandonnées sur le tableau consolidé des flux de trésorerie est également détaillée dans les notes sur le bilan et le compte de résultat (note 18 bis : activités abandonnées).

## 2.3. *Modes et méthodes d'évaluation*

### 2.3.1 *Ecarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition, positifs ou négatifs, représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition. Dans le cadre d'une démarche commune à celle décrite ci-dessous à propos des marques BROSSARD et SAVANE (cf. infra §.2.3.2), et se fondant sur une méthodologie identique à celle retenue par le cabinet SORGEM au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les écarts d'acquisition font l'objet chaque année de tests de dépréciation pour déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.

### 2.3.2. *Immobilisations incorporelles*

#### **Marques BROSSARD et SAVANE**

Les marques BROSSARD et SAVANE, dont la détention par le groupe BROSSARD trouve son origine dans l'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD, sont, compte tenu notamment de leur protection juridique, de leur notoriété, de leur positionnement sur le marché, de leur degré d'exposition aux aléas conjoncturels, de leurs perspectives de rentabilité à long terme et des dépenses de publicité dont elles bénéficient, des actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis. Ces actifs font donc l'objet d'un test annuel de dépréciation et plus fréquemment lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir, selon les modalités de la norme IAS 36, afin de s'assurer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Dans un souci d'homogénéité et de permanence des méthodes, l'évaluation de ces marques repose sur des modalités de mise en œuvre identiques à celles développées, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques ; elle tient notamment compte, sur une base pondérée, des facteurs clés de succès (visibilité, innovation, communication) qui sont attachés à ces marques et de leurs contributions aux résultats du groupe BROSSARD.

La méthodologie retenue consiste à valoriser les actifs incorporels, toutes natures confondues, y compris écart d'acquisition, à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Pour cela, l'approche conduit :

- à déterminer, à partir des estimations de résultats prévisionnels dégagés par l'activité, la part attribuable aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante des actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur un horizon explicite de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale (capitalisation du résultat actualisé de la dernière année),
- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels (écart d'acquisition), et
- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

## Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement associés aux nouveaux produits ne donnent pas lieu à activation (ou à capitalisation) dans la mesure où la preuve que ces produits dégageront des bénéfices futurs ne peut pas être établie tant qu'ils ne sont pas commercialisés.

## Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'origine, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelle.

### 2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'origine pour le groupe, que ce soit le coût d'acquisition ou le coût de production. Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût de revient. Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe applique la méthode des composants qui concerne les constructions et certains matériels et outillages.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immobilisations, sans prise en compte de leur valeur résiduelle. Les principales durées d'utilisation retenues, sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Aménagements de terrain	10 à 25 ans
Constructions et leurs composants	10 à 25 ans
Installations et agencements des constructions	4 à 20 ans
Matériel et outillage et leurs composants	2 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

### 2.3.4. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les plus-values de cession, contrepartie de la réévaluation des immobilisations corporelles, sont comptabilisées en produits constatés d'avance à la date de cession et enregistrées en résultat en « autres produits et charges d'exploitation » sur la durée du contrat de location.



### **2.3.5 Dépréciations des actifs**

Des dépréciations sont enregistrées en complément des amortissements comptabilisés lorsque la valeur comptable des actifs ci-dessus excède la valeur de recouvrement. Cette comparaison s'effectue en regroupant les actifs par unités génératrices de trésorerie (UGT), celles-ci correspondant aux activités du groupe produisant des flux de trésorerie autonomes.

La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession des actifs ou des unités génératrices de trésorerie et de leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie engendrés par ces actifs ou ces unités.

Compte tenu de son organisation et de la nature des flux de trésorerie générés par le groupe BROSSARD, il a été considéré que ce dernier était constitué d'une seule UGT.

### **2.3.6 Stocks**

Les stocks de matières premières et emballages sont évalués à leur prix d'achat moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient. Les prix de revient comprennent les coûts directs de matières premières et d'emballages, les charges de main-d'œuvre directe et les autres charges directes et indirectes de production.

Dans tous les cas, la valeur de ces stocks n'excède pas leur valeur nette réalisable.

### **2.3.7 Instruments financiers**

Les actifs financiers sont principalement constitués par des créances, des disponibilités et des valeurs mobilières de placement. Les créances provenant de l'activité du groupe sont évaluées au coût amorti qui, compte tenu de leur échéance à court terme, s'identifie à leur valeur nominale complétée, le cas échéant d'une dépréciation estimée en fonction du risque de non recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur, les ajustements de juste valeur étant comptabilisés en résultat.

A chaque date de clôture, le groupe BROSSARD apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. L'indication objective de dépréciation résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, générateur de pertes et ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. À ce titre, la disparition d'un marché actif pour les instruments financiers détenus par le groupe BROSSARD constitue une indication de dépréciation.

Les passifs financiers sont constitués par des dettes d'exploitation et des dettes financières évaluées au coût amorti. Les dettes d'exploitation ayant des échéances inférieures à un an, leur valeur nominale peut être considérée comme très voisine de leur coût amorti.

Le groupe est susceptible d'utiliser des instruments dérivés (swap de taux d'intérêt) pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Ces instruments dérivés qui permettent de transformer un endettement à taux variable en un endettement à taux fixe constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie ; ils figurent au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Le groupe BROSSARD a fait le choix, en présence d'instruments de couverture de flux de trésorerie futurs répondant aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, de ne pas faire application des dispositions relatives à la comptabilité de couverture ; dans ces conditions, les variations de valeur de tels instruments de couverture, observées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, ont un impact, positif ou négatif, sur le résultat consolidé.

### *Titrisation*

Le groupe a mis en place en 2005 un programme de titrisation de ses créances commerciales. Ce programme de titrisation s'est achevé en juillet 2008 et se traduit dans les comptes consolidés par :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/6/08</u>
- Des actifs courants correspondant aux parts subordonnées d'un FCC (cf note 9)	-	6.343
- Des passifs courants correspondant aux créances titrisées (cf note 14)	-	27.674

Les parts subordonnées du FCC, ayant la nature de placement détenus jusqu'à l'échéance, et les passifs courants correspondant aux créances titrisées sont comptabilisés au coût amorti.

### *Affacturage*

Dans le prolongement de l'abandon, en juillet 2008, de son programme de titrisation de créances commerciales, le groupe BROSSARD a mis en place un contrat d'affacturage pour un montant plafonné à 50.000 K€. Dans ce cadre, la norme IAS 39 prévoyant que la décomptabilisation des actifs financiers est soumise, entre autres choses, au transfert des risques et avantages liés à la propriété des actifs cédés, les créances commerciales cédées en application dudit contrat ne font l'objet d'aucune déconsolidation dès lors que le groupe BROSSARD conserve notamment le risque d'irrecouvrabilité associé aux créances cédées.

L'affacturage se traduit dans les comptes consolidés par :

	<u>30/06/09</u>	<u>30/6/08</u>
- Des actifs courants correspondant aux dépôts de garantie	4.875	-
- Des passifs courants correspondant aux créances données en affacturage	15.615	-

### **2.3.8. OBSAR**

Les Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR), émises par la société Saveurs de France-Brossard SA, sont considérées comme des instruments hybrides constitués à la fois d'une composante dette et d'une composante capitaux propres.

A la date d'émission, la juste valeur de la composante dette est estimée en utilisant le taux de marché applicable à une dette similaire n'ayant pas de BSAR attachés (en ajoutant la valeur de l'instrument dérivé correspondant à la faculté offerte aux porteurs d'obligations de demander un remboursement anticipé des OBSAR en cas d'exercice de plus de 69% des BSAR). La différence entre le montant perçu à l'émission et la valeur de cette composante dette représente la valeur de la composante capitaux propres. Le montant des frais d'émission doit être alloué entre les composantes dette et capitaux propres au prorata de leur valeur à la date d'émission. A la date d'émission, la portion, nette d'impôt, relative à la composante capitaux propres est comptabilisée directement en capitaux propres sans modification ultérieure.

Pendant la durée de vie des OBSAR, le montant des intérêts sur la composante dette est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La différence entre ce montant et les intérêts effectivement payés est ajoutée à la composante dette.

Il est rappelé que l'emprunt OBSAR a été soldé en décembre 2008. En conséquence, les obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) n'existent plus au 30 juin 2009.

### **2.3.9 Imposition différée**

En présence d'actifs ou de passifs dont la valeur au bilan diffère de la valeur fiscale, des actifs et des passifs d'impôt sont enregistrés dans les conditions suivantes :

- tous les passifs d'impôts sont comptabilisés,
- les actifs d'impôts sur ces différences ainsi que ceux relatifs aux reports déficitaires ne sont enregistrés que si leur récupération est probable.

En présence d'une convention d'intégration fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés donnent lieu à compensation sur l'exercice en cours.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés. Les conséquences des changements de taux sont constatées en résultat.

### **2.3.10 Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges résultant d'obligations existantes à la clôture de l'exercice, dont la réalisation est probable et dont l'estimation est fiable sont provisionnés.

Les risques et charges éventuels ne sont pas comptabilisés. Lorsqu'ils sont significatifs, ils font l'objet d'une information séparée en notes annexes.

### **2.3.11 Avantages du personnel**

#### **Types de régimes**

##### **> Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

##### **> Régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du groupe. Le calcul est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

### **2.3.12. Paiements fondés sur des actions**

Le groupe BROSSARD attribue à certains membres du personnel et mandataires sociaux des actions gratuites en contrepartie des services rendus. Ces transactions, dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution.

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges de personnel selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que la société s'attend à devoir attribuer.

La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode détaillée dans la note 27.

### **2.3.13. Trésorerie**

La trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts et prêts à court terme.

### **2.3.14. Chiffre d'affaires et prise en compte des « marges arrières »**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est enregistré lorsque leurs risques et avantages significatifs sont effectivement transférés à l'acquéreur. Il est comptabilisé net des remises et taxes sur les ventes et net des participations publicitaires communément appelées « marges arrières ».

### 2.3.15 *Résultat net par action*

Le résultat net consolidé par action de base est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué, le cas échéant, du nombre moyen d'actions de la société détenues par BROSSARD.

L'effet de dilution qui pourrait résulter d'instruments potentiellement dilutifs est pris en compte pour le calcul du résultat net dilué par action. En l'absence d'instrument potentiellement dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net consolidé par action de base.

### 2.3.16. *Information sectorielle*

Le groupe BROSSARD se définissant comme le multispécialiste des produits à base de pâte, vendus pour l'essentiel sous les marques BROSSARD et SAVANE, la présentation de l'activité commerciale du groupe BROSSARD repose, eu égard à ses caractéristiques (produits, procédés de production, clientèle, méthodes de distribution, environnement réglementaire, facteurs de rentabilité et de risques), sur une seule famille sectorielle.

## 3 PRISE DE CONTROLE DU GROUPE SAVEURS DE FRANCE PAR BROSSARD SA

La prise de contrôle du groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD par BROSSARD SA s'est opérée comme suit :

- Apport de Monsieur et Madame SCHUMACHER à l'occasion d'une augmentation de capital en date du 5 décembre 2005 :	
- de 515.686 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	29.910 K€
- de 517.039 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	18.096 K€
- Acquisition dans le cadre d'une OPA clôturée le 3 mars 2006 :	
- de 1.071.896 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	64.314 K€
- de 281.764 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	10.228 K€
- Acquisition sur le marché :	
- de 49.070 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	2.944 K€
- de 6 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	0 K€
- Acquisition dans le cadre d'une OPRO clôturée le 8 juin 2006 :	
- de 83.811 actions Saveurs de France-Brossard SA pour	5.029 K€
- de 1.112 BSAR Saveurs de France-Brossard SA pour	40 K€
- Frais liés à l'ensemble de ces opérations	1.420 K€
Total	<u>131.982 K€</u>

correspondant à 100 % des actions de la société Saveurs de France-Brossard SA.

Du fait du remboursement du solde de l'emprunt obligataire, les BSAR n'ont plus d'existence juridique.

## NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros

### *Note 1 : Liste des principales sociétés consolidées*

Au 30 juin 2009, 6 sociétés ont été intégrées globalement dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD.

#### **Sociétés intégrées globalement**

<b><u>Raison sociale</u></b>	<b><u>Commentaires</u></b>	<b><u>Pays</u></b>	<b><u>Devise</u></b>	<b><u>30/06/2009</u></b>		<b><u>30/6/2008</u></b>	
				<b><u>% de contrôle</u></b>	<b><u>% d'intérêt</u></b>	<b><u>% de contrôle</u></b>	<b><u>% d'intérêt</u></b>
BROSSARD SA	Société Mère	France	Euro				
S.A. SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD		France	Euro	100%	100%	100%	100%
S.A.S. FRIANCE		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
S.A.S. LA PIZZA DE MANOSQUE		France	Euro	95,24%	95,24%	95,24%	95,24%
S.A. SAVANE BROSSARD		France	Euro	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
S.A.S. BROSSARD DISTRIBUTION		France	Euro	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

*Note 2 : Ecart d'acquisition*

Les écarts d'acquisition des sociétés intégrées globalement ont évolué comme suit :

1 <sup>er</sup> juillet 2008	27.520
Ecart d'acquisition relatifs aux :	
- acquisitions de l'exercice	
- cessions	
Dépréciations complémentaires	
Effets de change	
<b>30 juin 2009</b>	<b><u>27.520</u></b>

Ces écarts d'acquisition se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Saveurs de France-Brossard SA	27.520	27.520
<b>Total</b>	<b><u>27.520</u></b>	<b><u>27.520</u></b>

L'écart d'acquisition se justifie comme suit :

- Coût d'acquisition des titres SAVEURS DE FRANCE BROSSARD .....	133.054
- Capitaux propres réestimés de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD .....	-105.534
	<u>27.520</u>
	<u>=====</u>

Lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2006, il avait été procédé, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, à l'allocation, sur des bases provisoires, du coût d'acquisition du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD détaillé ci-dessus. Cette allocation aux actifs et passifs du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, sur la base de leur juste valeur, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avait conduit à la mise en évidence de capitaux propres d'un montant de 105.534 K€, incluant :

- la réestimation des marques BROSSARD et SAVANE pour un montant de 86.000 K€,
- le passif d'impôt différé lié à la réestimation de la valeur des deux marques précitées pour un montant de 28.667 K€, et
- l'actif d'impôt différé, d'un montant de 4.258 K€, lié à l'intégralité des reports déficitaires du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, d'un montant de 3.692 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces derniers étant susceptibles d'être utilisés à brève échéance.

L'allocation définitive du coût d'acquisition du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, telle que prévue par la norme IFRS 3, est intervenue lors de la clôture des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 sur la base du rapport d'évaluation des marques du Cabinet Sorgem (cf supra § 2.3.1 et § 2.3.2).

Au 30 juin 2009, la mise en œuvre par le groupe BROSSARD de la méthodologie initialement définie par le Cabinet SORGEM conduit à justifier le montant de l'écart d'acquisition ci-dessus.

*Note 3 : Immobilisations incorporelles*

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs Brutes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
<b>1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	<b>86.000</b>	<b>8</b>	<b>634</b>	<b>86.642</b>
Acquisitions			190	190
Cessions			2	2
<b>30 juin 2009</b>	<b>86.000</b>	<b>8</b>	<b>822</b>	<b>86.830</b>

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Amortissements et dépréciations</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques BROSSARD et SAVANE	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
<b>1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>410</b>	<b>417</b>
Amortissements		1	150	151
Dépréciations				
Cessions			1	1
<b>30 juin 2009</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>559</b>	<b>567</b>

La valeur des marques BROSSARD et SAVANE, déterminée sur des bases provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2006, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, n'avait pas été remise en cause au 30 juin 2007, compte tenu du caractère récent de la date d'établissement (9 janvier 2007) du rapport d'évaluation du cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et de l'absence d'indices de pertes de valeur à cette date. L'évaluation définitive des deux marques était donc intervenue à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés du groupe BROSSARD au 30 juin 2007 ; elle avait reposé sur une méthodologie identique à celle développée dans le rapport d'expertise du cabinet SORGEM. Cette méthodologie, menée sur une base annuelle ou plus fréquemment en présence d'indices de pertes de valeur, consiste à valoriser les marques à partir de la somme actualisée des revenus qui leur sont attribuables. Cette approche conduit :

- à déterminer les résultats prévisionnels attribuables aux actifs incorporels,
- à déterminer la valeur correspondante de ces actifs incorporels, par voie d'actualisation, sur un horizon explicite de 5 années, des résultats prévisionnels y afférents et de prise en compte d'une valeur terminale (capitalisation du résultat actualisé de la dernière année),
- à opérer le partage de la valeur des actifs incorporels entre les marques et les autres actifs incorporels, et
- à recouper, pour validation, les valeurs de marques ainsi obtenues sur la base des taux de redevance de marque implicites, appliqués aux prévisions de chiffres d'affaires. Ces valeurs sont susceptibles, le cas échéant, de faire l'objet d'ajustements permettant de mettre en évidence des taux de redevance de marque implicites, conformes aux pratiques généralement observées.

Au 30 juin 2009, l'application de la méthodologie définie ci-dessus conduit à justifier la valeur affectée aux marques BROSSARD et SAVANE.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs nettes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Marques SAVANE et BROSSARD	Concessions, Brevets, Licences	Autres immobilisations	Total
<b>30 juin 2008</b>	<b>86.000</b>	<b>1</b>	<b>224</b>	<b>86.225</b>
<b>30 juin 2009</b>	<b>86.000</b>	<b>0</b>	<b>263</b>	<b>86.263</b>

*Note 4 : Immobilisations corporelles*

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<b>Valeurs Brutes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
<b>1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	<b>866</b>	<b>23.041</b>	<b>16.570</b>	<b>1.413</b>	<b>438</b>	<b>42.328</b>
Acquisitions	80	3.226	902	53	585	4.846
Cessions		1	280	61	703	1.045
Acquisitions dues aux variations de périmètre	946	26.266	17.192	1.405	320	46.129
Réévaluations liées aux opérations de cession- bail						
<b>30 juin 2009</b>	<b>946</b>	<b>26.266</b>	<b>17.192</b>	<b>1.405</b>	<b>320</b>	<b>46.129</b>



Les amortissements et dépréciations cumulés ont évolué comme suit :

<b>Amortissements et dépréciations</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Agencements terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations	Total
			Matériels et outillages		
<b>1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	<b>26</b>	<b>3.887</b>	<b>4.293</b>	<b>753</b>	<b>8.959</b>
Dotations aux amortissements	11	2.158	1.737	233	4.139
Dépréciation					
Annulation de dépréciations antérieures					
Cessions		1	109	45	155
<b>30 juin 2009</b>	<b>37</b>	<b>6.044</b>	<b>5.921</b>	<b>941</b>	<b>12.943</b>

Les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles s'établissent comme suit :

<b>Valeurs nettes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations	Immobilisations	Total
			matériels et outillages		en cours	
<b>1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	<b>840</b>	<b>19.154</b>	<b>12.277</b>	<b>660</b>	<b>438</b>	<b>33.369</b>
<b>30 juin 2009</b>	<b>909</b>	<b>20.222</b>	<b>11.271</b>	<b>464</b>	<b>320</b>	<b>33.186</b>

*Note 5 : Contrats de location*

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le groupe grâce à des contrats de location-financement y compris les opérations de cession bail intervenues au Neubourg et à Pithiviers au 30/06/2009 et sur l'usine de Castelsarrazin au 30/6/2008. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Terrains	646	285
Constructions	19.379	13.238
Installations techniques, matériels et outillages	<u>256</u>	<u>441</u>
Valeurs nettes des biens financés par location-financement	<u>20.281</u>	<u>13.964</u>

La réconciliation entre les paiements minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Paiements minimaux à effectuer sur les contrats de location-financement	25.837	17.921
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	<u>19.139</u>	<u>13.444</u>
Différence : charges financières futures	<u>6.698</u>	<u>4.447</u>

L'échéancier des sommes à payer en vertu de contrats de location-financement est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Paiements minimaux</u>	<u>Dettes financières</u>
Payables à moins de un an	2.112	1.400
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	6.976	4.776
Payables à plus de cinq ans	<u>8.833</u>	<u>7.268</u>
<b>Total au 30 juin 2008 (note 14)</b>	<u>17.921</u>	<u>13.444</u>
Payables à moins de un an	2.777	1.681
Payables à plus de un an et à moins de cinq ans	10.194	6.714
Payables à plus de cinq ans	<u>12.865</u>	<u>10.744</u>
<b>Total au 30 juin 2009 (note 14)</b>	<u>25.837</u>	<u>19.139</u>

En ce qui concerne les principaux contrats de locations simples non résiliables, les loyers restant à payer se répartissent selon les échéances suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Payables à moins d'un an	527	363
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	<u>281</u>	<u>127</u>
Total	<u>808</u>	<u>490</u>

*Note 6 : Actifs financiers non courants*

L'échéance des actifs financiers non courants se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Plus d'un an et moins de cinq ans	294	282
Plus de cinq ans	587	1.312*
<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>1.594</b>

\* dont juste valeur swap de taux (cf note 2.3.7) 632 K€ au 30 juin 2008

*Note 7 : Clients et comptes rattachés*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>18.149</b>	<b>42.498</b>
dont créances titrisées	0	27.674
dont créances données en affacturage	15.615	0

Les créances ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

*Note 8 : Stocks et en cours*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Matières premières, approvisionnements	3.628	4.498
En-cours de production, de biens	165	210
Produits intermédiaires et finis	12.300	16.262
Marchandises	651	752
<b>Valeurs nettes</b>	<b>16.744</b>	<b>21.722</b>

Dont dotations aux provisions 1.366 925  
 Dont reprises de provision 925 522  
 La constatation des provisions sur stocks prend en compte les DLUO, d'éventuels problèmes qualité et l'obsolescence des emballages.

*Note 9 : Autres débiteurs*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Avances, acomptes sur commandes	38	53
Etat – Taxes sur CA	2.585	7.988
Autres créances	6.053**	7.473*
Charges constatées d'avance	971	1.216
<b>Total Autres débiteurs</b>	<b>9.647</b>	<b>16.730</b>

\* Dont parts subordonnées FCC titrisation : 6.343 K€ au 30 juin 2008 (voir note 2.3.7)

\*\* Dont retenues de garantie sur créances données en affacturage : 4.875 K€ (voir note 2.3.7)

*Note 10 : Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
VMP et dépôts à terme	5.100	2.800
Soldes bancaires disponibles	<u>1.203</u>	<u>2.518</u>
<b>Total</b>	<b><u>6.303</u></b>	<b><u>5.318</u></b>
Moins montant des découverts bancaires	6	1.028
<b>Trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b><u>6.297</u></b>	<b><u>4.290</u></b>

*Note 11 : Capitaux propres*

Toutes les actions composant le capital de BROSSARD sont entièrement libérées.

Le nombre d'actions composant le capital de BROSSARD a évolué comme suit depuis l'ouverture de l'exercice précédent :

	Nombre d'actions	Montant du capital social (en k€)	Nominal (en euros)
<b>Nombre d'actions au 1<sup>er</sup> juillet 2007</b>	<b><u>5.629.614</u></b>	<b><u>50.666</u></b>	<b><u>9</u></b>
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)			
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire			
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2008</b>	<b><u>5.629.614</u></b>	<b><u>50.666</u></b>	<b><u>9</u></b>
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)			
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire			
Augmentation (ou réduction) de capital en nature			
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés			
<b>Nombre d'actions au 30 juin 2009</b>	<b><u>5.629.614</u></b>	<b><u>50.666</u></b>	<b><u>9</u></b>

La société BROSSARD détient au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008 respectivement 272.000 et 92.000 actions propres. En vertu de la faculté offerte par l'assemblée générale du 12 décembre 2007, le conseil d'administration, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, a consenti l'attribution gratuite de 92.000 actions à deux bénéficiaires de la société. La note 27 des comptes consolidés et le rapport de gestion précisent les principales caractéristiques du plan d'attribution.

Le poste « réserves » comprend les éléments suivants en milliers d'euros :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
- les bénéfices accumulés et non distribués de BROSSARD SA et de ses filiales	5.855	4.961
- les réserves de conversion		
- les effets de la réévaluation		
- les ajustements de valeurs des instruments dérivés comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie futurs		
<b>Total</b>	<u><u>5.855</u></u>	<u><u>4.961</u></u>

*Note 12 : Provisions pour risques et charges*

La variation des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice comprend les éléments suivants :

**Provisions non courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1/7/2008	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant au 30/06/2009
Provisions pour risques et charges*	433	482	98	5	812
Provisions pour impôts	88			25	63
<b>Total</b>	<u><u>521</u></u>	<u><u>482</u></u>	<u><u>98</u></u>	<u><u>30</u></u>	<u><u>875</u></u>

**Provisions courantes**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au 1/7/2008	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises pour non utilisation	Montant au 30/06/2009
Provisions pour risques et charges	19		19		
<b>Total</b>	<u><u>19</u></u>		<u><u>19</u></u>		

\* Il s'agit essentiellement de provisions pour litiges

*Note 13 : Avantages au personnel*

Les avantages au personnel s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Régimes d'avantages post-emploi consentis au personnel	903	762
Régimes d'avantages à long terme consentis au personnel	135	131
<b>Total</b>	<b><u>1.038</u></b>	<b><u>893</u></b>

**Avantages post-emploi**

Le régime d'avantages post-emploi à prestations définies consenti au personnel correspond au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises.

Les montants comptabilisés au passif au titre de ces régimes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Valeur actualisée de la dette	903	762
Gains (pertes) actuariels différés		
<b>Montant net comptabilisé au bilan</b>	<b><u>903</u></b>	<b><u>762</u></b>

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	59	48
Coût financier	28	39
Ecarts actuariels enregistrés en résultat	353	85
<b>Charge nette de l'exercice</b>	<b><u>440</u></b>	<b><u>172</u></b>

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	762	825
Charge nette de l'exercice	442	172
Indemnités versées aux salariés	-301	-235
<b>Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>903</u></b>	<b><u>762</u></b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Taux d'actualisation	3,74%	4,80 %
Taux d'évolution des salaires	2 %	2 %
Taux de turn-over	4 %	4 %
Age de départ volontaire à la retraite	63 ans	63 ans

### Avantages à long terme

Le régime d'avantages à long terme consenti au personnel correspond aux médailles du travail. La variation de la dette et de la charge s'établit comme suit :

<i>Au compte de résultat (en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	19	19
Coût financier	5	6
Ecarts actuariels enregistrés en résultat	-3	-6
Charge nette de l'exercice	<u>21</u>	<u>19</u>

Les sommes versées au titre des régimes à cotisations définies se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Cotisations d'assurance maladie	2.487	2.560
Cotisations de prévoyance	663	658
Cotisations de retraite	2.882	2.990
<b>Total</b>	<u>6.032</u>	<u>6.208</u>

### Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Rémunérations fixes	594	574
Rémunérations variables		
Avantages divers	14	7
<b>Total</b>	<u>608</u>	<u>581</u>

### D.I.F.

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Les droits acquis par les salariés s'élèvent à (en heures)	53.566 h	44.492 h

*Note 14 : Emprunts et dettes financières*

14.1 Le détail du poste des emprunts et dettes financières est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Emprunt obligataire		6.798
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	46.532	50.111
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement ( <b>note 5</b> )	19.139	13.444
Emprunts et dettes financières divers	188	213
Créances titrisées	-	27.674
Créances données en affacturage	15.615	0
Découverts bancaires et intérêts courus	134	1.236
	<hr/>	<hr/>
	<b>81.608</b>	<b>99.476</b>
Dont part à plus d'un an des emprunts à long et moyen terme	45.332	54.156
Dont juste valeur swap de taux	652	0
	<hr/>	<hr/>
	45.984	54.156
Dont part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	11.875	16.410
Dont créances données en affacturage/créances titrisées	15.615	27.674
Dont financement des stocks à court terme	8.000	0
Dont découverts bancaires et intérêts courus	134	1.236



Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
1/7/2009 – 30/6/2010		9.467
1/7/2010 – 30/6/2011	11.105	9.361
1/7/2011 – 30/06/2012	11.117	9.311
1/7/2012 – 30/6/2013	10.728	8.930
1/7/2013 – 30/6/2014 (et exercices suivants pour N-1)	1.632	17.087
1/7/2014 – 30/6/2015 (et exercices suivants pour N)	10.750	
	<hr/>	<hr/>
Part à long terme	<u>45.332</u>	<u>54.156</u>
1/7/2008 – 30/6/2009		16.410
1/7/2009 – 30/6/2010	11.875	
	<hr/>	<hr/>
Part à court terme	<u>11.875</u>	<u>16.410</u>

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme s'établit à	5,13 %	5,84 %
La part à taux fixe de ces emprunts s'élève à .....	8,21 %	9,69 %
Le taux moyen des emprunts à taux fixe s'établit à .....	4,98 %	4,97 %

#### 14.2 Garanties d'emprunts :

- En garantie d'emprunts souscrits par la société Brossard SA représentant 33.176 K€ au 30 juin 2009, celle-ci a nanté la totalité des actions de la société Saveurs de France-Brossard SA.

	<u>30/6/09</u>	<u>30/6/08</u>
soit à moins d'un an .....	8.857 K€	9.587 K€
de 2 à 5 ans .....	24.319 K€	31.801 K€
à plus de 5 ans .....	-	-
- En garantie des opérations de cession bail organisées par Savane-Brossard sur ses sites de Castelsarrasin et Pithiviers et par Saveurs de France-Brossard sur son site du Neubourg, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.
- En garantie des contrats d'affacturage (France et Export) signés le 5 juin 2008 entre la société Brossard Distribution et Natixis Factor, la société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 K€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.
- En garantie d'un financement des stocks à court terme d'un montant de 8.000 K€ au 30 juin 2009 des marchandises en stocks ont été données en gage pour un montant équivalent. A hauteur de la moitié de ce financement, les comptes du CIN font l'objet d'un nantissement, soit 278 K€ au 30 juin 2009.

### 14.3 Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

- R2 = 6,04 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

- R3 = 1,08 (Ratio devant être supérieur à 0,9)

- R4 = 0,87 (Ratio devant être inférieur à 0,9)

Suite au non respect des covenants R2 et R4 au 31/12/2008, le pool bancaire a fait savoir au groupe le 29/7/2009 qu'il n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant.

### 14.4 Covenants LCL

La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France - Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 1,81 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

R3 = 1,- (Ratio devant être supérieur à 0,9)

R4 = 0,83 (Ratio devant être inférieur à 0,9)

Suite au non respect des covenants R2 et R4 au 31/12/2008, la banque LCL a fait savoir au groupe le 18/8/2009 qu'elle n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant.

#### Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b><u>13.212</u></b>	<b><u>30.178</u></b>

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

#### Note 16 : Autres créditeurs

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Dettes fiscales et sociales	9.302	8.997
Dettes sur immobilisations	367	346
Autres dettes	1.053	1.470
Produits constatés d'avance*	4.603	1.728
<b>Autres créditeurs</b>	<b><u>15.325</u></b>	<b><u>12.541</u></b>

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

\* Les produits constatés d'avance résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles liée aux opérations de cession-bail s'élèvent à 4.100 K€ au 30/06/2009 et 1.165 K€ au 30/06/2008.

*Note 17 : Dépenses de Recherche et Développement*

Les dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges ont été respectivement de 1.414 K€ et 1.544 K€ au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008.

*Note 18 : Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les rubriques suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Solde frais titrisation		<u>-574*</u>
Provision contrôle fiscal	<u>-311</u>	
Dépréciation Sigal	<u>-141</u>	<u>-106</u>
	<u><b>-452</b></u>	<u><b>-680</b></u>

\* Il s'agit du solde des charges constatées d'avance sur les frais de mise en place de la titrisation enregistré en charges de l'exercice du fait de la résiliation de la titrisation en juillet 2008

*Note 18 bis : Activités abandonnées*

Le résultat net des activités abandonnées figure dans le compte de résultat consolidé du groupe BROSSARD au 30 juin 2008 pour un montant de -463 K€ sous la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

En conséquence, le tableau consolidé des flux de trésorerie du groupe BROSSARD au 30 juin 2008 fait état, au titre des activités abandonnées, d'un flux net de trésorerie généré par l'activité de - 463 K€.

*Note 19 : Coût de l'endettement financier brut*

Le coût de l'endettement financier brut se décompose en :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Intérêts sur découverts bancaires, emprunts, titrisation et affacturage	3.749	4.715
Dotation charges à répartir sur emprunt	214	134
Intérêts sur les OBSAR	98	304
Intérêts sur les dettes financières des contrats de location-financement	<u>1.139</u>	<u>543</u>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<u><b>5.200</b></u>	<u><b>5.696</b></u>

*Note 20 : Impôts sur les bénéfices*

**Charge d'impôt**

**Analyse de la charge d'impôt :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Impôts courants	610	-667
Impôts différés	<u>-360</u>	<u>212</u>
Total impôt sur les résultats	<u><b>250</b></u>	<u><b>-455</b></u>

**Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
<b>Résultat avant impôt</b>	1.164	429
Charge d'impôt théorique	388	143

**Rapprochement :**

Perte non activée		
Différences permanentes	277	43
Utilisation de pertes		
Ecart de taux d'imposition	9	
Crédit d'impôt et autres impôts	-424	-641
<b>Charge réelle d'impôt (= +)/produit d'impôt (= -)</b>	<u><b>250</b></u>	<u><b>-455</b></u>

## Impôts différés

### Variation des impôts différés :

(en milliers d'euros)

Situation au 30 juin 2008	-27.057
Produit (charge) de l'exercice 2007/2008	360
Autres variations	
Situation au 30 juin 2009	-26.697

N.B. : Le groupe Brossard étant fiscalement intégré, les impôts différés sont présentés en net.

### Origine des impôts différés :

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Immobilisations incorporelles	-28.667	-28.667
Immobilisations corporelles	1.355	-85
Stocks	18	175
Autres actifs	-5	374
Avantages au personnel	482	392
OBSAR	0	-33
Provisions	-97	26
Autres passif	0	0
Swap de taux	217	-211
Reports fiscaux déficitaires	0	972
<b>Impôts différés nets</b>	<u>-26.697</u>	<u>-27.057</u>

Les déficits fiscaux reportables et différences temporaires, pour lesquels aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé, sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
BROSSARD SA		
Déficits reportables indéfiniment	<u>1.910</u>	<u>1.910</u>

*Note 21 : Résultat par action*

Le calcul du résultat par action de base s'effectue de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u> <u>12 mois</u>	<u>30/06/2008</u> <u>12 mois</u>
Résultat net pour le calcul du résultat par action de base (a)	914	885
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice (b)	<u>5.512.614</u>	<u>5.628.081</u>
<b>Résultat par action de base (euro) = (a) / (b)</b>	<u>0,17</u>	<u>0,16</u>

En l'absence d'instruments potentiellement dilutifs, le résultat par action dilué est égal au résultat par action de base.

*Note 22 : Informations sur les parties liées*

Les relations du groupe avec les entreprises qui lui sont liées donnent lieu à des transactions qui sont réalisées aux conditions normales de marché.

*Note 23 : Flux comptables sans effet sur la trésorerie*

N'ayant pas d'incidence sur la trésorerie du groupe, les flux suivants ne figurent pas dans le tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Acquisitions d'immobilisations financées par location financement : coût d'acquisition et dette correspondante	<u>néant</u>	<u>néant</u>

*Note 24 : Engagements financiers hors bilan*

24.1 Sous groupe Saveurs de France-Brossard

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Engagements reçus :		
1/ Caution de la société CCA Finances + intérêts pour le prêt accordé à la SARL Gringoire	525	762
2/ Caution personnelle de Madame Piffaut + intérêts pour le prêt accordé à la SARL Gringoire	525	762
3/ Caution personnelle et sûretés réelles reçues en garantie d'un prêt accordé sur une opération de communication	p.m	p.m
4/ Affectation hypothécaire reçue de l'acquéreur de l'immeuble cédé par Friance en garantie du remboursement du crédit vendeur (cf note 29-1)	600	600

## Engagements donnés

1/ Ils correspondent pour 79 K€ à un engagement donné par la société Saveurs de France-Brossard à une société de crédit bail de se substituer à la société Savane Brossard SA en cas de défaillance de celle-ci à hauteur de 102 K€, et à une lettre d'intention signée par la société Saveurs de France-Brossard en faveur d'un établissement financier à l'occasion de la mise en place d'un crédit de 2.500 K€ utilisé à hauteur de 145 K€. Ces engagements donnés ont pour échéances :

	30/06/2009	30/06/2008
. A moins d'un an :	166	393
. De 2 à 5 ans :	15	184
. A plus de 5 ans :		
	<u>181</u>	<u>577</u>

## 2/ Cession-bail

Cf § 24.2.3

## 3/ Affacturage

Cf note 24.2.4

## 4/ Emprunt LCL 7.000 K€

Cet emprunt, à taux fixe de 4,99 %, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard). Le contrat d'emprunt contient également les clauses de covenants financiers décrites au § 14.4

## 5/ Financement sur stocks

Cf note 14.2

## 24.2 Société mère BROSSARD SA

### 24.2.1. - Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER	5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS	5.000 K€

### 24.2.2. - Engagements en matière de ratios financiers

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter les ratios financiers définis au paragraphe 14.3.

### 24.2.3. – Cession – bail

En garantie des opérations de cession bail organisées par Savane-Brossard sur ses sites de Castelsarrasin et Pithiviers et par Saveurs de France-Brossard sur son site du Neubourg, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane Brossard.

### 24.2.4 – Affacturage

Deux contrats d'affacturage France et Export ont été signés le 5 juin 2008 entre la société Brossard Distribution et Natixis Factor. La société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 k€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.

### 24.2.5 – Autres engagements

a) En application de la Convention relative au nantissement de compte d'instruments financiers conclue le 16 décembre 2005, telle que modifiée par son avenant I en date du 29 juin 2006, la société BROSSARD SA s'est engagée à nantir la totalité des actions de Saveurs de France-Brossard SA, soit 1.720.463 qu'elle détient au profit du pool bancaire.

b) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.

c) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice, pour toutes nouvelles dettes financières d'un montant annuel supérieur à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe, pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.

d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.

### *Note 25 : Gestion des risques*

A la date d'arrêté des comptes, la société BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les principaux engagements et contentieux en cours liés à la cession partielle du fonds de commerce de France sont récapitulés à la note 29 de la présente annexe.



## **Risques financiers :**

\* Sous groupe Saveurs de France-Brossard SA

### *Risque de change*

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

### *Risque de taux*

La plupart des emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est de 183 K€.

### *Risque de crédit et de liquidités*

L'appartenance des principaux clients à des grands groupes nationaux et internationaux permet à Brossard de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, la procédure de titrisation puis d'affacturage des créances commerciales a permis un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques.

### *Risque de concentration*

Les mouvements et concentrations observés chez les clients G.M.S. de BROSSARD sont certes porteurs de pressions concurrentielles, mais la sécurité alimentaire, l'organisation des approvisionnements et la santé financière des fournisseurs agroalimentaires sont également pris en compte dans les passations de marchés afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités. Néanmoins, la concurrence que se livrent actuellement les G.M.S. fait peser un risque sur le Groupe, l'obligeant à reconsidérer son modèle de développement.

\* Société mère BROSSARD SA

### *Risques de taux :*

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est non significatif du fait de la couverture swap.

Le 28 juillet 2006, la société BROSSARD SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- montant notionnel : 33 000 K€,
- taux d'intérêt fixe : 3,90 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois),
- date de commencement : 11/12/2006,
- date d'échéance finale : 10/06/2011.

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus s'est traduite par un impact négatif de 1.284 K€ sur le résultat financier du groupe BROSSARD au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

### *Risques de crédit et de liquidités :*

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits à la note 14 de la présente annexe.

*Note 26 : Effectifs*

L'effectif moyen se décompose de la façon suivante :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Non Cadres	643	673
Cadres	<u>77</u>	<u>77</u>
<b>Total</b>	720	750

*Note 27 : Honoraires Commissaires aux Comptes*

Contrôle légal des comptes (30/6/2009) .....	188 K€
Honoraires relatifs aux DDL (examen limité des comptes consolidés au 31/12/08)	109 K€
	<u>297 K€</u>

*Note 28 : Attribution gratuite d'actions*

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes :

a) une période d'acquisition :

L'attribution des actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, courant à compter du 4 mars 2009, date de la réunion du conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

b) une obligation de conservation :

A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles.

Principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions :

Date de l'assemblée générale autorisant les attributions gratuites d'actions :	12 décembre 2007
Dates du conseil d'administration :	4 mars 2009 (date d'attribution) 14 avril 2009
Nombre de bénéficiaires :	2
Nombre d'actions attribuées :	92.000 (soit 1,6 % du capital social)
Détail :	
Directeur général délégué	61.300
Directrice générale adjointe	30.700
Date d'acquisition :	4 mars 2013
Date de fin d'incessibilité :	4 mars 2015

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours d'un exercice précédent.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat au 30 juin 2009 :

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, est comptabilisée en charges de personnel selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que la société s'attend à devoir attribuer.

Date d'attribution	Juste valeur	Charge passée en compte de résultat	
		30 juin 2008	30 juin 2009
4 mars 2009	298 K€	0	24 K€

*Note 29 : Information par zone géographique*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>France</u>	<u>Europe (hors France)</u>	<u>Reste du Monde</u>	<u>Consolidé</u>
Chiffre d'affaires (net) par zone de destination				
1/7/2007 – 30/06/2008	125.272	7.667		132.939
1/7/2008 – 30/06/2009	112.275	6.622		118.897

Au 30 juin 2009 et au 30 juin 2008, il n'existe pas d'actif ni d'investissement en immobilisations incorporelles ou corporelles significatifs hors de France

*Note 30 : Principaux engagements et contentieux en cours*

30.1 Cession partielle du fonds de commerce de Friance

**1/ Principaux engagements**

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents événements, les principaux engagements liant la société Friance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

\* Eviol Nature

Le crédit vendeur consenti à Eviol Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

\* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

→ Sûretés

\* Eviol Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

\* Glaces Erhard Développement s'est substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Evial Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Evial Nature du 2 Juillet 2004.

## 2/ Contentieux en cours

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défailiante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant. Le Procureur de la République près le TGI de Paris a requis un non-lieu, en date du 18 février 2009.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen ;
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnisations (de l'ordre de 5.000 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'Evreux déboutant EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes et la condamnant aux dépens et frais irrépétibles.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE SAS a porté plainte pour escroquerie en juin 2004 et qui a fait l'objet d'une réquisition de non-lieu par le Procureur de la République, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX.

Après analyse de ces demandes, malgré la réquisition de non-lieu du Procureur de la République envers la société EVIAL NATURE et Monsieur LHOMMEAU, et compte tenu d'une décision des juges du fond dans cette affaire en faveur de FRIANCE, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

### 30.2 Société CCA Finances - Gringoire

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu le 26 juin 2008 un jugement assorti de l'exécution provisoire en faveur de la société Savane-Brossard pour un montant d'environ 750 K€. L'appel introduit par la société CCA Finances-Gringoire n'étant pas suspensif, CCA Finances-Gringoire a obtenu du juge de l'exécution un échéancier de paiement. Confrontée à la défaillance du débiteur quant aux modalités de paiement fixées par le JEX (défaut de fourniture de la caution), Savane-Brossard a obtenu la radiation de l'appel formé par CCA Finances-Gringoire à l'encontre du jugement de première instance en cours d'exécution forcée.

### 30.3 Contrôles fiscaux

Les contrôles fiscaux des sociétés BROSSARD, SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, SAVANE-BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION sont achevés dans leur phase contradictoire.

Les rectifications effectuées par l'administration fiscale se sont traduites d'une part par des amendes fiscales mises en recouvrement en Août 2009 pour un total Groupe de 345 K€ (SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD : 177 K€ ; SA BROSSARD : 163 K€ ; BROSSARD DISTRIBUTION : 5 K€) et pour lesquelles un recours gracieux est en instance, et d'autre part pour la société SAVANE-BROSSARD par un dégrèvement de plafonnement valeur ajoutée de taxe professionnelle à reverser de 90 K€.

Les amendes ont été provisionnées à hauteur de 221 K€ (SAVANE BROSSARD : 134 K€ et BROSSARD DISTRIBUTION : 87 K€) et la taxe professionnelle à hauteur de 90 K€ dans la société SAVANE BROSSARD.

*Note 31 : Evènements post clôture*

Aucun évènement post clôture ne mérite d'être signalé.